

**Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales**

## **Une Société triarticulée**

**Problématique d'une mise en œuvre**

\*\*\*\*\*

**Cahier n° 6**

**NIVEAU NATIONAL**

**COMME FEDERATION DE REGIONS**

Version numérique au 02/01/2014

<http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/>

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles ( livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

**. Ce cahier invite à une lecture active.**

**. Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.**

**. Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation écrite.**

**Contact et diffusion : A.L.E.S**

**Adresse : 12 Avenue Béranger**

**69130 ECULLY**

\*\*\*\*\*

## **PLAN DE TRAVAIL GENERAL**

### **Position :**

**Cahier n°1 : l'organe POLITIQUE local      publié juin 2004**

**Cahier n°2 : l'organe CULTUREL local      publié décembre 2004**

**Cahier n°3 : l'organe ECONOMIQUE local      publié juin 2005**

**Cahier n°4 : Institutions et triarticulation.      publié mai 2006**

**Cahier n°5 : La Région, ses relations avec les Communautés urbaines et les Pays      publié novembre 2007**

**Cahier n°6 : Niveau NATIONAL comme Fédération de Régions      publié novembre 2008**

**Cahier n°7 : Niveau SOUS-CONTINENT : l'Europe      en préparation**

## **SOMMAIRE**

- **Introduction**
- **Philosophie**

### **1. Organisation du POLITIQUE national**

- 1.1. Définir les règles de jeu applicables à tous
- 1.2. Sécurité
- 1.3. Défense
- 1.4. Infrastructures
- 1.5. Administration
- 1.6. Diplomatie
- 1.7. Agences nationales
- 1.8. Institutions nationales
- 1.9. Budget de l'Etat

### **2. Insertion de la France dans l'Europe**

### **3. Organisation du POLITIQUE en France**

- 3.1. Philosophie
- 3.2. Principales entités
- 3.3. La Présidence de la République
- 3.4. Le Conseil constitutionnel
- 3.5. Le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes
- 3.6. Le Conseil des Ministres
- 3.7. L'Assemblée Nationale
- 3.8. La Chambre des Régions
- 3.9. Les Administrations de l'Etat

### **4. Organisation de CULTUREL en France**

- 4.1. Philosophie
- 4.2. Enseignement
- 4.3. Santé
- 4.4. Justice et Droit
- 4.5. Autres domaines
- 4.6. Organisation
- 4.7. Financement du CULTUREL au niveau national
- 4.8. Liens CULTUREL-POLITIQUE
- 4.9. Liens avec l'ECONOMIQUE

### **5. Organisation de l'ECONOMIQUE en France**

- 5.1. Philosophie
- 5.2. Organe principal
- 5.3. Relations Etat-Régions
- 5.4. Relations financières
- 5.5. Organisations professionnelles
- 5.6. Relations sociales
- 5.7. Santé publique, environnement
- 5.8. Haut-Conseil de l'ECONOMIQUE
- 5.9. Le Revenu Inconditionnel d'Existence (R.I.E.)

### **6. Triarticulation au plan national**

### **7. Scénario de développement de la triarticulation sociale**

- 7.1. Période de diffusion des concepts
- 7.2. Période de travail
- 7.3. Mise à feu envisageable
- 7.4. Montée en vitesse
- 7.5. Extension en France

### **8. Horizon temporel**

## **INTRODUCTION**

Après avoir étudié une organisation sociale triarticulée au plan local ( les **Pays**) Cahiers 1 à 4, au plan régional Cahier 5, notre groupe aborde le niveau national.

Notre base de réflexion sera une France à 9 **Régions** esquissée au Cahier 5.

Nous terminerons cette étude en imaginant un scénario possible de réalisation et son horizon temporel.

## **PHILOSOPHIE**

- Nous concevons l'organisation nationale en allant du **plan local** – les **Pays**- jusqu'à celui du **sous-continent** (pour nous l'**Europe**).
- La France serait ainsi une République **fédérale** –une fédération de **Régions**.
- Le principe de **subsidiarité** s'impose alors – ne faire à un niveau supérieur que ce qui ne peut être fait à un niveau donné.

## **ORGANISATION DU POLITIQUE**

\* Deux grands domaines :

- traiter de ce qui n'appartient qu'au niveau national
- participer au gouvernement de l'Europe<sup>1</sup>.

\* Un souci permanent : les éventuels déséquilibres entre **Régions**.

### **1. LE NIVEAU NATIONAL**

#### **1.1 . Définir les règles du jeu applicables à tous :**

- dans la vie en commun (les codes...)
- pour l'économie :
  - .élaborer et publier les lois demandées par l'Economie pour son fonctionnement,
  - .intégrer les décisions de niveau européen ( écologie, santé,normes...)
- pour la Culture : série de cahiers des charges pour les différents domaines (éducation, santé, mœurs, éthique..).

#### **1.2. Sécurité :**

Vers l'extérieur en liaison avec l'Europe et les agences mondiales.

Vers l'intérieur par la création d'une police fédérale pour les affaires qui sortent du cadre des **Régions**.

---

<sup>1</sup> On abandonne des missions actuelles en bas, mais on élargit vers le haut.

### **1.3. Défense :**

Contribution nationale (effectifs, formation, bases militaires, arsenaux, usines d'armement, stockages...) à l'organisation **Europe**.

### **1.4. Infrastructures :**

Normes techniques, cartes des réseaux nationaux et européens, signalisations...

### **1.5. Administration :**

Directives et normes techniques (état-civil, urbanisme, gestion du sol...)

### **1.6. Diplomatie :**

Contribution à la formation des diplomates européens.

Responsabilité des ambassades d'Europe dans les zones historiquement liées à la France.

Intégration de bureaux français dans les ambassades d'Europe dans le **monde**, pour l'accueil des touristes, des agents économiques et des agents culturels.

**1.7. Agences nationales** en forme d'établissements publics autonomes : météorologie, trafic aérien, agences sanitaires...

### **1.8. Institutions nationales** réparties sur le territoire :

Bases militaires (trois armes), arsenaux

Ambassade dans chaque capitale de **Région** (litiges sur les niveaux de responsabilité, documentation et conseil pour le niveau national, européen et mondial, coordination inter-régionale, procédures de détection et de correction des déséquilibres excessifs entre **Régions**).

Parcs nationaux, normes et carte nationale des parcs régionaux,

Agences nationales.

### **1.9. Budget de l'Etat**

Comptes de l'Etat, trésorerie et fiscalité (dont lutte contre la fraude).

## **2. INSERTION DE LA FRANCE DANS L'EUROPE**

Notre hypothèse est une organisation cohérente sur tout le territoire de l'Europe, si bien que ce que nous traitons pour la France est transposable pour chaque Etat du sous-continent.

Notre prochain cahier traitera de l'organisation de l'Europe comme sous-continent du **Monde**.

## ORGANISATION DU POLITIQUE EN FRANCE

### 3.1. Philosophie

Entre la constitution gaulliste, le présidentielisme des USA et le régime parlementaire, nous avons choisi ce dernier, nous appuyant sur les débats juridico-politiques de la campagne présidentielle française 2006-2007<sup>2</sup>.

### 3.2. Principales entités :

- présidence de la République
- Conseil constitutionnel
- Conseil d'Etat
- Cour des comptes
- Conseil des ministres
- Assemblée nationale
- Chambre des régions
- administrations d'Etat

### 3.3. Présidence de la République

Le chef de l'Etat<sup>3</sup> est une personnalité issue du choix unanime du Conseil Constitutionnel<sup>4</sup>.

Un référendum est organisé : « Etes-vous d'accord pour que telle personne devienne le chef de l'Etat ? ».

Les non-votants sont présumés **d'accord**, en revanche une majorité qualifiée est exigée ( par exemple les **non** ne peuvent dépasser 33% des inscrits).

Le chef de l'Etat est élu pour 5 ans, rééligible une fois. Par précaution<sup>5</sup> le nouvel élu signe sa démission en **blanc** et la remet au Conseil constitutionnel.

Un sondage annuel permet d'approcher l'opinion des Français sur l'activité du président en exercice.

#### Attributions du Chef de l'Etat

Celles classiques de la fonction (signature des traités, accueil des chefs étrangers, visites à l'étranger,...)

- A l'anniversaire de sa prise de fonction, le Président s'adresse à la nation (événements passés, état du pays, avis sur des problèmes en cours et des perspectives d'avenir...)
- En cas de crise politique et après consultation du Conseil constitutionnel, le Président peut **dissoudre** l'Assemblée nationale<sup>6</sup>.
- Le Président charge le Premier ministre de former un gouvernement susceptible d'obtenir la majorité à l'Assemblée nationale.

---

<sup>2</sup> Nous ne donnerons pas d'argumentaire ; citons simplement l'article de Jean-Claude CASANOVA paru dans le Monde du 10-03-2006. « Réformer nos institutions »

<sup>3</sup> Homme ou Femme.

<sup>4</sup> Voir plus loin point 3.4.

<sup>5</sup> Il s'agit de prévenir les conséquences d'une dégradation physique ou psychique

<sup>6</sup> Le Président du Conseil d'Etat, le Premier ministre peuvent selon les cas participer à la décision.

Image du chef de l'Etat :

Il est sensible à l'âme du peuple. Il est attentif à la vie du peuple, partageant ses joies et ses peines lors d'évènements de retentissement national. En cas de crise nationale ou internationale, il est celui dont on attend des paroles fortes, unificatrices<sup>7</sup>.

Il visite périodiquement chacune des **Régions**.

### **3.4. Le Conseil constitutionnel**

Il a en charge la conformité des lois à la Constitution.

Il instruit les recours des **citoyens** sur la constitutionnalité d'une loi qui n'aurait pas été soumise auparavant à sa censure.

Il est composé de 9 membres .

- 3 membres sont nommés par le Président de la République,
- 3 membres par le Collège national du **CULTUREL**,
- 3 membres par le Directoire économique national.

Durée du mandat :

9 ans, non renouvelable, une seconde limite étant donnée par l'âge (par ex :80 ans).

Le choix se fait parmi des personnalités des trois organes, connues pour leur carrière et leur envergure<sup>8</sup>.

Il se consacre périodiquement à une liste « secrète » de présidentiables.

Une première liste correspond aux propositions de chacun des 9 membres. Cette liste est réduite progressivement par consensus jusqu'à obtenir un groupe de trois noms qui évolue avec le temps.

Ces personnes sont approchées discrètement pour avoir leur accord de principe, puis suivies régulièrement. C'est parmi cette liste que se fera le choix ultime pour le référendum indiqué au point 3.3.

Le Conseil travaille par consensus, en cas de blocage un vote a lieu, avec une majorité qualifiée.

Le Conseil, en observateur sagace de la vie nationale, peut suggérer au Président de la République des points à inclure dans son discours annuel.

### **3.5. Le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes<sup>9</sup>**

### **3.6. Le Conseil des Ministres**

Le Premier ministre préside le gouvernement et s'entretient avec le Président de la République avant chaque Conseil hebdomadaire.

Le nombre des ministres est restreint , la parité est recherchée. Des secrétaires d'Etat sont nommés selon les besoins.

Liste indicative des ministères :

- sol et infrastructures
- sécurité intérieure
- défense
- affaires extérieures(hors Europe)
- budget, fiscalité et investissements de l'Etat

<sup>7</sup> Le roi d'Espagne, Juan Carlos, correspond assez bien à cette image.

<sup>8</sup> On pourrait imaginer un âge plancher de 60 ans par exemple.

<sup>9</sup> Ces organes conservent leurs missions actuelles, avec pour la Cour des Comptes des pouvoirs de poursuites.

- coordinateurs des responsables régionaux par grands secteurs – éducation, universités, recherche, santé, culture, économie, environnement...

Ils font adopter en Conseil des ministres les projets de lois issus des réunions périodiques avec les **Régions**.<sup>10</sup>

Les ministres sont des élus ou des personnalités de la société civile. Le ministre garde le lien avec sa **Région**. S'il quitte sa fonction ministérielle, il retrouve son mandat d'élu.

### 3.7. L'Assemblée Nationale

Mandat unique, durée 5 ans renouvelable une fois.

Le nombre de parlementaires est fixé par expérience en rapport avec la charge de travail usuelle des élus (études des projets de lois, audition des ministres, contrôle de l'action gouvernementale et du budget, liaison avec les **Régions** d'origine).

Nous proposons environ 120 binômes<sup>11</sup> soit un binôme par 500.000 habitants.

L'élection se fait à la proportionnelle à deux tours, chaque **Région** étant une circonscription.<sup>12</sup>

Chaque organisation politique (ou coalition) propose une liste de candidats.

Le 1<sup>er</sup> tour permet de se compter et d'écarter les listes n'ayant pas dépassé le seuil imposé (par exemple : 5% des inscrits).

Avant le 2<sup>ème</sup> tour, les responsables négocient des alliances entre eux en vue de passer un second seuil (par exemple : 20% des électeurs inscrits) et avoir la majorité relative à l'issue du vote.

La liste arrivée en tête obtient 50% des sièges, l'autre moitié des sièges est répartie entre **toutes** les listes qui ont passé à nouveau les 5% des inscrits.

Normalement une majorité stable de législature est constituée.

Le Président nomme le chef de la majorité au poste de Premier ministre. Celui-ci constitue son gouvernement de députés et de personnes de la société civile.

Le Premier ministre expose à l'Assemblée un programme de législature et demande la confiance.

Si le ministère est renversé, le **peuple souverain** est à nouveau consulté lors d'une nouvelle élection.

### 3.8. La Chambre des Régions

Ainsi qu'il a été suggéré dans le Cahier N°5 **Région**, page 6, chaque Exécutif de **Région** élit en son sein au moins deux binômes pour former la Chambre des Régions soit environ 40 élus pour la France.

Cette Chambre n'interfère pas dans l'activité de l'Assemblée Nationale, mais elle est la gardienne du fédéralisme et du principe de subsidiarité.

Un ministre conseiller du Premier ministre est l'interlocuteur de la Chambre ; il soumet aux membres, par internet, les textes ou les sujets intéressant les **Régions**, et reçoit les doléances ou les propositions des **Régions**.

De courtes sessions de la Chambre (par exemple : une semaine par mois) permettent aux membres de se connaître, de mettre au point des positions communes sur les questions en cours ou des

<sup>10</sup> Voir Cahier n°5. **Région**. Page 10.

<sup>11</sup> Un homme, une femme.

<sup>12</sup> Une autre solution consisterait à regrouper des **Pays** dans chaque **Région** afin d'avoir un binôme élu pour chaque ensemble de **Pays** et un lien géographique plus direct.

propositions au gouvernement.

La Chambre ne peut bloquer une loi, le dernier mot revenant à l'Assemblée Nationale. Cependant, la Chambre peut se tourner vers le Conseil constitutionnel pour juger d'une dérive éventuelle. Une modification de la Constitution nécessite l'accord de la Chambre.

### **3.9. Les Administrations de l'Etat**

L'Etat se doit d'être efficace et impartial.

L'organisation de l'Etat est définie en fonction des ministères **politiques** (voir point 3.6).

Chaque ministère est dirigé par un Directeur, haut-fonctionnaire, patron de sa « maison », réputé pour sa compétence et sa connaissance des méthodes internes.

Ce Directeur est nommé par un Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat<sup>13</sup> qui gère les carrières de l'élite<sup>14</sup>.

Dans chaque ministère, le Ministre dispose d'un Cabinet formé de politiques, de membres de la société civile (du CULTUREL et de l'ECONOMIQUE) et de conseillers permanents mis à sa disposition par le Directeur du ministère.

Il s'agit de préparer efficacement les textes des projets de lois ou de les étudier s'ils sont issus du Parlement et d'éviter des réformes multiples, coûteuses et d'efficacité problématique.

Le ministère fournit au ministre et au Parlement des rapports sur le suivi des lois.

L'évolution de la législation sera plus lente mais plus efficace.

Si le ministre juge que le Directeur de son ministère fait obstruction, il peut se plaindre auprès du Conseil Supérieur qui instruit le dossier et, le cas échéant, provoque la mutation de l'intéressé ou de tel subordonné direct.

## **3. ORGANISATION DU CULTUREL EN FRANCE**

### **4.1. Philosophie**

Les **Régions** ont vocation à l'autonomie dans tous les domaines du CULTUREL. Le fonctionnement et la gestion de chaque domaine s'effectuent à l'intérieur d'un cadre juridique, éthique et économique officialisé par le POLITIQUE comme consensus des **Régions**.

Ce consensus est périodiquement révisé selon les besoins nouveaux et les directives européennes ou mondiales.

Nous parcourons quelques domaines que nous avons appris à connaître au niveau des **Pays** et des **Régions** pour indiquer comment nous concevons l'articulation au niveau national.

### **4.2. Enseignement**

- Du jardin d'enfants au niveau du baccalauréat

La réunion périodique présidée par le Secrétaire d'Etat (du POLITIQUE) et les délégués des régions

---

<sup>13</sup> Comparable au C.S.M. qui existe pour la magistrature.

<sup>14</sup> Une nouvelle E.N.A. vue comme un perfectionnement en cours de carrière aurait vocation à produire des cadres de valeur.

fait le point sur les satisfactions et les difficultés rencontrées.

Elle encourage des initiatives pour tenter de résoudre les problèmes en vue d'une généralisation ultérieure.

Elle examine les points du cahier des charges général qui devraient évoluer.

Les Instituts des Universités organisent des congrès sur des sujets précis (par exemple : évolution de la langue, apprentissage des langues étrangères, le sport, les arts, l'hygiène, la nutrition...) qui sont une véritable formation continue et une stimulation pour les Centres de formation des Maîtres.

- L'enseignement supérieur et la recherche

La réunion périodique présidée par le Ministre (du POLITIQUE) concerne :

- les points du cahier des charges qui devraient évoluer,
- les aspects juridiques des relations internationales (diplômes, brevets, séjours des étudiants...)
- la péréquation des ressources pour limiter les écarts entre **Régions**.
- l'étude des résultats comparatifs nationaux et internationaux et le soutien d'initiatives pour les améliorer.
- la qualité et le niveau des revues spécialisées partagées par les enseignants et les chercheurs.
- les questions liées au recrutement des étudiants (quantité, niveau, conditions de vie...)
- forces et faiblesses des *pôles de compétitivité* existants.
- suivi et promotion des filières professionnelles élargissant l'emploi dans les entreprises des diplômés de sociologie, histoire... dans la gestion économique et la formation des élites.
- position commune sur les propositions en étude entre ministres au niveau de l'Europe.

### 4.3. Santé

La réunion périodique présidée par le ministre de la Santé (du POLITIQUE) des délégués des **Régions** concerne par exemple :

- les cartes nationales des réseaux (maternités, prévention, secours, équipements de pointe...),
- les projets de construction pour planifier les investissements,
- les évènements sanitaires en cours,
- la formation et le recrutement des personnels,
- position commune sur les propositions en étude entre ministres au niveau de l'Europe (pharmacopées, nouvelles techniques médicales, soins palliatifs, et questions de fin de vie).

...

### 4.4. Justice et Droit

Le CULTUREL intervient dans :

- l'évolution du Droit, fixée ensuite par le POLITIQUE (lois et codes),
- les jugements des différentes Cours sur la base des lois,
- l'application des peines, le suivi psycho-somatique individualisé des délinquants ou des détenus et leur réinsertion.

La réunion avec les **Régions** présidée par le ministre concerne surtout :

- les cartes nationales des Institutions
- la jurisprudence
- la formation des personnels (juges, gardiens, accompagnateurs...)
- les incidents de fonctionnement
- la formation et le recrutement des différentes polices
- la relation « juges/policiers »
- les médias
- le consensus avec le POLITIQUE sur les projets de lois en préparation.

#### **4.5. Autres domaines**

Dans le même esprit, seront traitées les questions concernant les arts, le patrimoine, les grands projets, les médias, l'environnement, le tourisme, les religions.

#### **4.6. Organisation**

Les réunions nationales mentionnées ont une administration commune.

Nous suggérons que se crée un **Haut Conseil du CULTUREL**, de 10 ou 12 membres, formé de personnalités expérimentées et reconnues ayant exercé dans les différents domaines. Leur nomination résulte d'un consensus de la réunion du domaine concerné<sup>15</sup>.

Le Haut Conseil est l'interlocuteur du POLITIQUE et de l'ECONOMIQUE pour faire vivre la triarticulation sociale.

Le travail interne des membres sur les dossiers en cours les conduira à une *conscience commune* de la vie culturelle en France.

#### **4.7. Financement du CULTUREL au niveau national**

Chaque domaine du CULTUREL comporte une organisation budgétaire qui pour chaque année et dans le cadre d'un plan glissant à 5 ans, détermine les besoins de financement.

L'essentiel est réalisé au niveau **Région**<sup>16</sup>. Il s'agit ici des dépenses communes comme l'activité des réunions de domaines évoqués ci-dessus et d'opérations spéciales décidées au niveau national comme des commémorations historiques ou artistiques, des grands échanges avec d'autres sous-continentaux (année de l'Inde, de la Chine...) ou encore d'une institution (théâtre, musée, orchestre...) située en **Région**, bien entendu, mais que la réunion des Régions veut promouvoir.

#### **4.8. Liens CULTUREL-POLITIQUE**

Ils sont assurés par les ministres qui président les réunions de domaines. Ces ministres travaillent comme les Ambassadeurs des niveaux **Pays** et **Régions**.

En cas de difficultés les ministres concernés peuvent exposer leurs problèmes au **Haut Conseil du CULTUREL**<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> La réunion aura le souci de préparer les successions futures.

<sup>16</sup> Voir Cahier n°5.

<sup>17</sup> Voir point 4.5.

#### **4.9. Liens avec l'ECONOMIQUE**

L'irrigation financière du CULTUREL est gérée par les experts, vérifiée par les auditeurs et mise en oeuvre par les banques de l'ECONOMIQUE.

Les fondations et le mécénat des entreprises sont une puissante source de financement du CULTUREL<sup>18</sup>.

### **4. ORGANISATION DE L'ECONOMIQUE EN FRANCE**

#### **5.1. Philosophie**

C'est la vie des entreprises de tous types. C'est la vie des humains qui exercent leur volonté dans l'action et peuvent se développer dans les difficultés et les relations interpersonnelles. C'est la vie des échanges, des créations de produits de tous types.

L'ECONOMIQUE est à la **source** des moyens du POLITIQUE et du CULTUREL, d'où l'intérêt à ce qu'il soit sain et vigoureux.

L'ECONOMIQUE est au service des hommes et exprime la **solidarité**.

Dans l'activité économique, les hommes travaillent pour les autres, et reçoivent en retour leurs moyens d'existence.

Aussi le cadre général repose sur deux piliers<sup>19</sup> :

- le revenu inconditionnel d'existence, assurant à toute personne vivant sur le territoire (ici national) un revenu permettant une vie décente<sup>20</sup>.
- L'économie associative que nous avons décrite dans les cahiers précédents assure le financement de projets viables, favorise la coopération plutôt que la compétition, et permet de justes prix<sup>21</sup>.

#### **5.2. Organe principal**

C'est l'Assemblée des Directoires Economiques de Régions (D.E.R.)

Elle est présidée par le ministre de l'Economie du gouvernement national<sup>22</sup>. Le ministre, qui participe au gouvernement européen, peut demander à mettre en discussion des documents élaborés au niveau **Europe**, dont certains peuvent être issus du niveau **Monde**.

Un secrétariat commun gère la vie de l'Assemblée.

Des agences nationales de L'ECONOMIQUE (Statistiques, Comptabilité nationale, Laboratoires de contrôles) fonctionnent selon des Cahiers des charges négociés et votés par le POLITIQUE.

Périodiquement le Premier ministre intervient devant l'Assemblée sur des grands sujets : taux d'exportation, pouvoir d'achat, taux d'activité...et demande en quoi le POLITIQUE peut aider.

Il peut souhaiter un renforcement de la présence économique française dans telle nation d'Europe, du Monde...indiquer les voyages prévus du Premier ministre ou du chef de l'Etat.

L'Assemblée traite de la parité de l'euro, de la fiscalité, des contraintes environnementales, des

<sup>18</sup> Voir plus loin dans l'organisation de l'ECONOMIQUE.

<sup>19</sup> Nous indiquerons au point 8, notre horizon de référence.

<sup>20</sup> Voir au point 5.9 un descriptif du système.

<sup>21</sup> Dans le prochain cahier n°7 « Sous-continent (Europe) » nous donnerons nos réflexions sur la finance, les paradis fiscaux, l'usure de l'argent, les très hauts salaires...

<sup>22</sup> Présidence selon la règle du jeu : veille au bon déroulement des sessions, donne la parole selon l'ordre du jour, n'intervient pas sur le fond. Il peut cependant indiquer l'état des lieux en Europe et les tendances observées.

appuis recherchés dans les Ambassades d'Europe dans le Monde, de sécurité des transports et de la situation des sites de production dans le Monde.

L'Assemblée traite de questions internes à L'ECONOMIQUE sur la base des statistiques publiées et des écarts par rapport aux prévisions, et aussi des réussites particulières ou d'innovations dans l'économie en **Région**.

La France a en charge <sup>23</sup>la formation, le développement technique et scientifique de certains métiers.

L'Assemblée traite aussi des besoins d'organisation et de règles du jeu au niveau Europe.

### **5.3. Relations Etat-Régions**

Le ministre est régulièrement invité en **Région**, soit pour une inauguration, soit pour une tournée informative.

Inversement pour traiter au niveau Europe d'un dossier concernant particulièrement une **Région**, le ministre peut demander l'assistance d'un conseiller de cette région.

### **5.4. Relations financières**

. Par la T.V.A l'ECONOMIQUE alimente le budget de l'Etat, les budgets sociaux, et assure le financement du Revenu Inconditionnel d'Existence.

Une part de cette T.V.A alimente le CULTUREL (écoles, santé...)

. Au moyen des **Fondations** les entreprises ou les Branches financent le CULTUREL notamment les actions fréquemment déficitaires (orchestres, opéras, expositions, certains théâtres...).

Les conseils d'administration des Fondations veillent au bon usage des ressources, et admettent une part de risques à l'image de ce qui se passe dans l'activité économique.

### **5.5. Organisations professionnelles**

Par métiers (artisanat, agriculture, fonderie, travail du bois, imprimerie...) ou par famille d'activité (bancaire, distribution, énergie...) des cabinets ou instituts spécialisés<sup>24</sup> surveillent le recrutement, la formation, et cherchent à anticiper les évolutions futures.

Selon les cas une coordination nationale ou européenne facilitera l'information, la mobilité des étudiants, et le partage des expériences notamment par une presse spécialisée.

### **5.6. Relations sociales**

Les salariés financent par une retenue sur salaire les organisations sociales (O.S.).

Les O.S. sont formées d'élus<sup>25</sup> qui interviennent au niveau des entreprises, des Branches<sup>26</sup> des **Pays** et des **Régions**.

Les aspects communs des Conventions professionnelles sont traités au niveau de l'Etat par une assemblée de délégués des O.S. régionales.

Dans le cadre de l'ECONOMIQUE les O.S. ont une fonction technique et non politique.

La répartition de la richesse produite entre les diverses parties prenantes mesuré par des Institutions du CULTUREL, fait l'objet d'une table ronde nationale entre POLITIQUE et ECONOMIQUE.

Le corps des inspecteurs du Travail est géré par le POLITIQUE.

<sup>23</sup> Dans le cadre d'une répartition au niveau EUROPE, visant à maintenir l'ensemble des métiers connus dans le sous-continent. (voir cahier n°7 à venir)

<sup>24</sup> En partenariat avec le CULTUREL.

<sup>25</sup> Pour une durée limitée.

<sup>26</sup> Qui fédèrent les Très Petites Entreprises et les Petites Entreprises.

## **5.7. Santé publique, environnement**

L'ÉCONOMIQUE doit respecter des cahiers des charges de plus en plus rigoureux qui peuvent au plan Europe ou Monde fausser la concurrence.

Ces sujets constitueront une part des dossiers traités par les Institutions de Triarticulation.

## **5.8. Haut Conseil de l'Économique**

Chaque D.E.R de **Région** sollicite deux personnalités venant d'achever leur carrière professionnelle et un observateur ayant exercé dans les O.S. pour former au plan national le **Haut Conseil de l'Économique**.

## **5.9. Le Revenu Inconditionnel d'Existence (R.I.E.)**

1. Toute personne reçoit dès sa naissance un revenu lui permettant de vivre décemment. Le R.I.E. pourrait être à la naissance égal au montant versé par les Allocation Familiales<sup>27</sup> pour le premier enfant. Il augmenterait périodiquement pour atteindre le niveau de l'adulte à 18 ans.

2. Travail et revenu sont dissociés.

Chacun peut organiser sa vie selon ses vœux :

- études plus ou moins longues,
- apprentissage d'un métier,
- formation professionnelle de niveau plus ou moins élevé,
- activité artistique ,
- bénévolat social (association, services à la personne, encadrement de jeunes...),
- mère ou père de famille nombreuse.
- 

**La notion de chômage disparaît.**

3. Voulant être utile aux autres dans l'activité économique, la plupart des personnes cherchent un emploi – dans ce cas l'employeur deviendra **demandeur** – et sera en compétition **d'intérêt à l'emploi**.

4. La rémunération sera le niveau actuel du salaire net, moins le R.I.E..

5. Les charges de toutes natures sont supprimées, le départ à la retraite disparaît. L'employé gère avec son employeur les horaires, les changements de poste jusqu'au retrait final.

6. Les impôts sur le revenu des personnes et sur le bénéfice des entreprises disparaissent<sup>28</sup>. Le R.I.E. tient lieu de retraite de base. Chacun complète son revenu de retraite par une épargne-retraite tout au long de sa vie, ou par une cotisation à une caisse spécialisée.

7. L'ensemble des charges publiques (R.I.E., assurance-maladie, budget de l'Etat, des **Régions** et des **Pays**, budget du CULTUREL) est financé par la T.V.A.<sup>29</sup>.

8. Modèle économique : en travaillant sur les éléments de la comptabilité nationale les promoteurs du R.I.E., en Allemagne, sont arrivés à un taux de T.V.A. de 50% environ,

<sup>27</sup> La caisse actuelle serait bien placée pour assurer le service du R.I.E..

<sup>28</sup> Il sera sans doute judicieux de maintenir un impôt sur la fortune qui permet de taxer la part de revenu qui échappe à la T.V.A., puisque non consommée.

Quant aux entreprises, nous proposerons dans le prochain Cahier n°7, une réponse à la question : « **A qui appartient le bénéfice de l'entreprise ?** », réponse qui ne saurait s'appliquer qu'au niveau du **sous-continent**.

<sup>29</sup> Dans un esprit de justice, on pourra maintenir la taxe d'habitation.

avec un R.I.E. estimé à 1.500 euros par mois.

Le calcul pour la France devrait aboutir à un résultat du même ordre (en 2005, l'ensemble des taxes, impôts, cotisations sociales s'élevait à 44% du P.I.B.<sup>30</sup>).

Pour l'entreprise, le compte d'exploitation s'allège du R.I.E., des charges sociales et impôts, si bien qu'en **moyenne** les prix TTC, avec T.V.A. à 50%, sont **équivalents** à ceux actuels avec T.V.A. à 19%.

Il n'y a donc pas d'inflation par les prix.

**A l'export**, les prix HT subissent une baisse de l'ordre de 30% ce qui donne un atout à la vente.

**A l'import**, les prix rendus France subissent une T.V.A. de 50% ce qui donne un prix TTC constituant une véritable protection et limitant l'intérêt des délocalisations.

9. Finalement, le R.I.E. constitue le modèle économique repensé pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Il ne saurait s'appliquer que pour l'ensemble de la zone euro, d'où l'importance actuelle à **diffuser le concept**.

Il y aurait de grosses suppressions d'emplois publics avec la suppression des allocations de toutes natures dans le modèle actuel

Il y aurait sans doute des créations d'emplois pour les douanes et le contrôle de la fraude à la T.V.A.

Il restera à traiter l'application de R.I.E. aux personnes non titulaires de la nationalité française ou européenne

## 5. TRIARTICULATION AU PLAN NATIONAL

. Le Haut Conseil de l'Economique, le Haut Conseil du CULTUREL et le Conseil Constitutionnel forment le Haut Conseil de la triarticulation nationale.

Les questions bloquantes qui dépassent le niveau **Région** sont posées par le POLITIQUE, le CULTUREL ou l'ECONOMIQUE.

Un sous-groupe de trois membres du Haut Conseil prend en charge un dossier, l'étudie avec l'aide éventuelle d'experts qu'il consulte, et propose, à l'approbation en séance plénière, une solution qui tient compte de l'intérêt général<sup>31</sup>.

Normalement le poids moral du Haut Conseil est tel que la solution s'impose aux parties concernées.

En cas de désordre, il appartient au POLITIQUE de prendre ses responsabilités.

. Chaque fin d'été, avant la rentrée parlementaire, le Haut Conseil de la triarticulation nationale se retrouve pour un séminaire à huis-clos dans un lieu calme de France.

Il fait le point sur son activité passée, et travaille avec des experts invités (français et étrangers) sur les problèmes qui montent à l'horizon.

## 6. SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRIARTICULATION SOCIALE

Nous avons imaginé un mode possible enclenché par le POLITIQUE en France, mais d'autres modes sont possibles. Nous voudrions décrire quelque chose qui soit pratiquement recevable et ne repose pas sur un surgissement miraculeux.

<sup>30</sup> Voir par exemple : le journal « Le Monde » du 25 mars 2008, page 9. Rappelons que le P.I.B. est la somme des valeurs ajoutées des acteurs économiques.

<sup>31</sup> Le Haut Conseil vise l'unanimité, il peut en cas de réticence demander des amendements au sous-groupe chargé, ou même adjoindre au sous-groupe de nouvelles personnes pour améliorer la proposition.

### **7.1. Période de diffusion des concepts**

Elle a commencé dans les années 20 du XX<sup>ième</sup> siècle avec Rudolf Steiner et s'est continuée depuis lors par des générations de disciples en Europe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud-est ...

Des livres paraissent chaque année, des revues spécialisées suivent l'actualité avec les « lunettes » de la triarticulation.

De nouveaux concepts naissent comme le revenu inconditionnel d'existence (Allemagne puis Europe) et l'économie durable, qui s'intègrent au corpus initial.

### **7.2. Période de travail sur un fonctionnement concret d'une société triarticulée.**

A partir des années 1970 des projets démarrent dans diverses activités : banques pour un financement solidaire, domaines agricoles bio-dynamiques diversifiés, centres d'accueil, de formation et d'application (tel l'Aubier près de Neuchâtel en Suisse), développement scientifique et pratique de l'économie associative (Suisse et monde anglophone) – bulletins, réseaux d'échanges par Internet, séminaires de formation.

Nos cahiers A.L.E.S entrent dans ce processus.

### **7.3. Mise à feu envisageable**

Des membres d'A.L.E.S rencontrent le maire d'une ville importante de la région Rhône-Alpes dont les préoccupations rejoignent certains aspects développés dans les cahiers.

Une relation d'abord pédagogique puis de collaboration se développe, un groupe politique se met en place autour du maire, A.L.E.S jouant le rôle d'organe du CULTUREL.

La conviction des partenaires s'accroît, le groupe politique approche le président de **Région**.

Un séminaire animé par A.L.E.S et des chercheurs connus du maire commence une nouvelle relation pédagogique débouchant peu à peu sur un groupe politique au niveau régional.

Le groupe politique engage la structuration en **Pays** dans le cadre existant des communautés de communes.

Dans un ou plusieurs **Pays**, les politiques apostrophent les responsables économiques : « C'est le désordre chez vous, êtes-vous capables de vous organiser en vue des missions d'ensemble pour lesquelles nous serions prêts à officialiser les règles du jeu ? ».

Dans une communauté urbaine, un groupe d'universitaires, de formateurs... adresse un livre blanc au président de **Région**. « L'enseignement, la formation c'est notre métier, il nous faut l'autonomie pour la réalisation d'objectifs que nous aurons négociés ensemble ».

Gagnés par l'exemple quelques membres de la culture se mettent à penser le CULTUREL régional et sa déclinaison dans les Pays.

### **7.4. Montée en vitesse**

L'économie autonome libère beaucoup d'argent de don<sup>32</sup> qui irrigue la culture et la formation, en retour la créativité s'accroît, les projets naissent, le chômage diminue.

La presse s'intéresse au phénomène, des délégations d'autres Régions et de l'étranger viennent s'informer.

<sup>32</sup> Voir les 3 catégories de l'argent en Economie associative

Un intense travail d'information par les médias, de formations spécialisées se développe rendant familiers les concepts de la triarticulation.

### **7.5. Extension France**

Après que plusieurs **Régions** ont montré l'intérêt de la démarche de triarticulation, un candidat à la présidence de la République déclare : « Je serai le président d'une France fédérale formée d'un nombre réduit de **Régions** issues des régions actuelles associées ; ces **Régions** étant coordinatrices de Pays aux responsabilités étendues.

Je mettrai en application une nouvelle gestion du sol conduisant à une appropriation publique progressive des terrains.

Je confierai à l'organisation culturelle, au fur et à mesure des possibilités, les missions actuelles que l'Etat n'a pas vocation à gérer directement comme l'enseignement, la santé et les organismes culturels d'Etat ».

**7.6. Nous traiterons dans les cahiers suivants** de l'extension de ce scénario aux sous-continentaux et au monde.

## **7. Horizon temporel**

. Nous estimons qu'une France triarticulée correspondant à ce cahier n°6 pourrait être effective vers 2025-2030.

Cela signifie qu'une solution serait trouvée pour une intégration de micro Etats comme Monaco ou Andorre à la région limitrophe.

Dans ce cas le statut de **Pays** peut convenir avec les transitions nécessaires.

. Nous étudierons dans le cahier n°7 le niveau du sous-continent (pour nous l'Europe) avec un horizon vers 2050-2060.

. Il serait souhaitable que le niveau Monde soit organisé au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle (cahier n°8).

[www.triarticulation.fr](http://www.triarticulation.fr)